



ÉLECTIONS COMMUNALES

DU 08 MARS 2026

DEPOT DES LISTES DES CANDIDATS A LA MUNICIPALITE

Mesdames et Messieurs,

L'arrêté de convocation relatif aux élections communales du 08 mars 2026 peut être consulté au pilier public et sur le site internet de la commune.

Les listes de candidatures et de parrainages peuvent être obtenues sur le site internet : <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/informations-utiles/organiser-les-elections-communales-2026/gerer-le-depot-des-listes> ou au bureau de l'administration communale, aux heures d'ouvertures habituelles.

➤ Rappels utiles :

- ✓ **5 sièges** sont à repourvoir au sein de la Municipalité (art. 47 LC et art. 14 du règlement du Conseil général de Vulliens). A l'heure actuelle, 2 Municipaux ont décidé de ne pas se représenter.
- ✓ **Sont éligibles :**
 - les Suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune et inscrits au rôle des électeurs,
 - les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, remplissant les conditions de l'art. 5 LEDP, soit : avoir résidé de manière continue en Suisse durant les dix dernières années (en étant au bénéfice d'une autorisation B, B étudiant, C, Ci, N, F ou L), avoir eu son domicile continu dans le canton de Vaud durant les trois dernières années (en étant titulaire d'une autorisation B, C, Ci, N ou F) et être domicilié-e dans une commune vaudoise (au bénéfice d'une autorisation B ou C).
- ✓ Chaque liste de candidats doit être parrainée par au moins 3 électeurs inscrits au rôle de la commune. On ne peut parrainer qu'une seule liste pour la même élection.
- ✓ **Dépôt des listes :** pour le 1^{er} tour-municipalité, **les dossiers de candidatures sont à déposer au bureau de l'administration communale du lundi 05 au lundi 12 janvier 2026 à 12h00 précises.** L'envoi par poste, par courriel ou dépôt dans la boîte aux lettres n'est pas admis.
- ✓ Pour le 2^{ème} tour-municipalité éventuel et l'élection du syndic du 08 mars 2026, le dépôt des listes se fait une heure avant l'ouverture du scrutin, en mains du président du bureau électoral.

Le bureau de l'administration communale reste à votre disposition pour tout renseignement que vous pourriez souhaiter. D'autres informations figurent au dos de la présente mais également sur le site internet de la commune sous Élections communales 2026.

Vulliens, décembre 2025

La Municipalité

VOUS VIVEZ ICI, VOUS POUVEZ DÉCIDER ICI.

Mobilité, infrastructures, espaces publics, accueil de jour, finances, environnement, vie associative... Vos choix ont un impact concret sur la vie locale.

Présentez-vous au conseil ou à la municipalité et contribuez aux décisions de votre commune.

QUI PEUT SE PORTER CANDIDAT·E ?

- Avoir 18 ans le jour de l'élection
- Être domicilié·e dans la commune
- Avoir le droit de vote au niveau communal

COMMENT S'INSCRIRE?

Le dépôt des candidatures est ouvert du 5 au 12 janvier 2026 à midi. Les formulaires sont disponibles dès l'automne 2025 auprès de votre administration communale.

PAS BESOIN D'ÊTRE EXPERT·E !

Pas besoin de connaissances particulières, ni d'avoir grandi dans la commune ! Parents, retraité·e·s, jeunes, indépendant·e·s, salarié·e·s : vous avez toutes et tous votre place au sein des autorités communales.



PLUS D'INFOS
www.pour-ma-commune.ch